



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 6
Mercredi 13 février 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Assemblée bourgeoise du jeudi 14 mars 2019 au secrétariat communal

Ordre du jour

1. Réunion immobilières – Décision de créer 4 parcelles uniquement.
2. Divers et imprévus.

Corcelles, le 13 février 2019

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: Monsieur Christian Gerber, Steigwiesstrasse 4, 8427 Rorbas.

Auteur du projet: CK TECH, Chemin du Prailat 10, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 68, au lieu-dit: « Clos Cabert 17 », 2747 Corcelles.

Projet: changement d'affectation portant sur la transformation du rural existant en 5 appartements, transformation des annexes en façades Ouest en parties habitables, nouvelle enveloppe du bâtiment, modification/suppression/ajout des ouvertures en façades, pose de nouvelles fenêtres en pente et vitrages en toiture, pose d'une chaudière à granulés de bois, différents aménagements extérieurs dont 7 places de parc.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village ancien.

Recensement architectural: ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 février 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 février 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Crémînes

Avis de construction

Requérants: Robert & Jean-Jacques Lüthi, Route de Corcelles 115, 2746 Crémînes

Auteur du projet: Jean-Jacques Lüthi, route de Corcelles 115, 2746 Crémînes

Emplacement: Parcelle N° 62, au lieu-dit: Route de Corcelles, commune de Crémînes

Projet: Remplacement de la balustrade actuelle (mur béton) du balcon du premier étage, situé au Sud-Est du bâtiment par une balustrade en verre et métal (avec motifs en filigrane).

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: Mixte – Centre C

Recensement architectural: Ensemble bâti A

Dérogation: Art. 41 RAC

Dépôt public de la demande, avec plans **du 6 février 2019 au 7 mars 2019** auprès du secrétariat communal de Crémînes durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémînes, le 6 février 2019

Secrétariat communal Crémînes



Belprahon

Modification horaire du bureau communal

Le bureau communal sera fermé le jeudi 21 février 2019, en raison d'une séance à l'extérieur de la secrétaire. En lieu et place, il sera ouvert le **mercredi 20 février 2019, de 15h à 17h.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

Belprahon, le 13 février 2019

Secrétariat communal

Container à capsules

Le container à capsules qui se trouvait à la Maison communale, a été déplacé à l'Ecopoint (déchetterie) où se trouvent déjà le PET, le verre et l'aluminium.

Merci de bien vouloir respecter le tri dans les différents containers.

Belprahon, le 13 février 2019

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2018

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée communale a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 7 février 2019.

Belprahon, le 13 février 2019

Conseil communal

Abrogation d'un règlement

Le règlement ci-dessous a été abrogé, pour cause de désuétude, par le Conseil communal lors de sa séance du 7 février 2019:

– Règlement forestier de la Commune de Belprahon du 13 décembre 1944.

Belprahon, le 13 février 2019

Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 1145, au lieu-dit: « Rue de la Valle 19 », commune de Court.

Projet: installation d'un réservoir à diesel (citerne de 2000 litres) dans le hangar de la voirie.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mars 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues



Moutier

Ordonnance d'organisation du Conseil municipal

Dans le cadre de ses compétences, le conseil municipal, dans sa séance du 5 février 2019, a modifié l'ordonnance d'organisation du Conseil municipal.

Cette modification prend effet immédiatement.

Les documents relatifs aux modifications apportées peuvent être consultés à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Un recours en matière communale peut être formé contre ces dispositions auprès de la Préfecture du Jura bernois, à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Selon la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA), a qualité de former recours contre un acte législatif communal, quiconque peut, avec

une certaine vraisemblance, être atteint, par cet acte, dans ses intérêts dignes de protection. Le recours contiendra les conclusions et les motifs. Les moyens de preuve disponibles y seront joints.

Moutier, le 7 février 2019

Au nom du Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Monsieur Albert Ruch, Clos-Hennet 3, Case postale 843, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 3263, au lieu-dit : «Pré des Pierres», commune de Moutier.

Projet : construction d'un nouvel abri destiné à l'agriculture et à usage forestier.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 février 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Dimensions : selon plans déposés

Genre de construction : façades en briques, couleur blanc cassé, toit à 2 pans en Eternit ondulé gris foncé.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 13 février 2019

Le Conseil municipal



Petit-Val

Nouveaux horaires de l'administration communale

A partir du 18 février 2019, l'administration communale sera ouverte comme suit :

Lundi de 17 h à 19 h

Mardi de 9 h 30 à 11 h

L'administratrice des finances est présente au bureau le mardi.

Souboz, le 7 février 2019

Conseil communal



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 13 décembre 2018

Selon l'article 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée municipale a été déposé publiquement du 10 au 29 janvier 2019. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 4 février 2019.

Rectificatif assemblées municipales 2019

Les dates des assemblées municipales pour l'année 2019 ont été fixées comme suit : jeudi 13 juin et jeudi 5 décembre à 20h à la salle communale.

Perrefitte, le 13 février 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : M. Michel Bösiger, Le Tacon 38h, 2742 Perrefitte

Maître d'ouvrage : M. Stephan Bösiger, Le Tacon 38h, 2742 Perrefitte

Projet : agrandissement de l'habitation 38b (sur parcelle N° 800) et du garage 38j (sur parcelle N° 353) au lieu-dit «Le Tacon» par un bâtiment contigu d'un appartement de 4 pièces. Pose d'une PAC extérieure d'un niveau sonore de 35 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée) entre les deux bâtiments existants (38b et 38j). Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan Est du toit de l'agrandissement.



Saicourt

Avis de construction

Requérant : M. Nuno Martins, Les Féverges 24, 2712 Le Fuet

Projet : Construction d'un mur de soutènement avec remblayage du terrain + pose d'une barrière

de sécurité côté Sud et agrandissement de la place de jeux côté Nord sur la parcelle N° 1014, au lieu-dit «Les Féverges 24, 2712 Le Fuet».

Dimensions et genre de construction : selon plans déposés

Zone : P. Q. Les Féverges

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 7 mars 2019 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 6 février 2019

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : Service de la promotion de la nature du canton de Berne, Schwand 17, 3110 Münsingen.

Emplacement : parcelle N° 764, au lieu-dit : «La Noz», Bellelay, commune de Saicourt.

Projet : démolition d'un ancien ponton en bois et construction d'une nouvelle place d'observation avec parois en bois pour limiter le dérangement sur l'étang et aménagement d'un chemin en groise d'une largeur de 1 mètre.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : zone humide, mare et étang au sens de l'art. 532 E3 RCC, inventaire cantonale des surfaces humides, bas-marais d'importance régionale, inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale et inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale.

Dérogations : art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 février 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saules

Avis de construction

Demande de permis de construire

Requérant, auteur du projet et propriétaire : Gilgen Jérôme, La Citadelle 21, 2732 Saules

Emplacement : parcelle 20, La Citadelle N° 21

Projet : Agrandissement du bâtiment existant côté sud-est, transformations intérieures de l'habitation, changement d'affectation du garage en buanderie, agrandissement de la place de parc comprenant la démolition du chemin privé.

Dimensions et genre de construction : selon plans déposés

Zones : CA (centre ancien) et ZV (zone de verdure)

Dérogations : art. 213 du règlement communal de construction (RCC) pour la toiture et les stores ainsi que 231 RCC pour la place de parc.

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

Dépôt public de la demande avec plans du **6 février au 8 mars 2019** inclusivement auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droits faites par écrit et motivées y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

Pour rappel, le secrétariat communal est ouvert au public le mardi de 16 h à 17 h ou à un autre moment sur rendez-vous préalablement convenu avec la secrétaire au 032 4813828.

Saules, le 6 février 2019

Conseil communal

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 février 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mars 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 6 février 2019

Le chef des travaux publics



Schelten

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Schweiz) AG, Wireless Access, Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet: Hitz + Partner AG, Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement: parcelle N° 21, au lieu-dit: «Altes Schulhaus 10», commune de La Scheulte.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / SCHE.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mars 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Tamoil SA, rte de Pré-Bois 29, 1215 Genève 15.

Auteur du projet: ID Néon SA, La Guérite 21, 1541 Sévaz.

Projet: remplacement des enseignes de la station d'essence à la rue de Tramelan 2b sis sur la parcelle N° 147 en zone HA A3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mars 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 6 février 2019

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Su SA, Grand-Rue 98, 2603 Péry.

Auteur du projet: Cicour-Engineering Sàrl, La Praye 7, 2608 Courtelary.

Emplacement: parcelles N°s 1785 et 2282, au lieu-dit: «La Combe / Malvaux», commune de Tavannes.

Projet: construction d'un dépôt pour stockage de boissons, comprenant une zone de préparation de commandes ainsi que des bureaux, locaux sanitaires, salle de pose et locaux techniques, démolition de la poudrière et de son accès au sud de la parcelle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: A10 «Malvaux» et agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mars 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 février 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



informations pratiques



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brojna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture:
lundi soir de 18h30 à 19h30
Site internet: www.champoz.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier
2717 Rebévelier
c/o Brojna Alexandra
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture:
sur demande

i **informations pratiques**



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social :

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiment/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Service techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire d'hiver

Dès le 1^{er} décembre 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, le point de récolte de la Halle aux marchandises sera ouvert selon l'horaire suivant:

Mercredi 10 h à 11 h 45 et 13 h 15 à 18 h
Samedi 10 h à 12 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	22	21	29.05.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi
7	6	13.02.2019	mercredi	23	22	05.06.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi
8	7	20.02.2019	mercredi	24	23	13.06.2019	JEUDI	40	36	02.10.2019	mercredi
9	8	27.02.2019	mercredi	25	24	19.06.2019	mercredi	41	37	09.10.2019	mercredi
10	9	06.03.2019	mercredi	26	25	26.06.2019	mercredi	42	38	16.10.2019	mercredi
11	10	13.03.2019	mercredi	27	26	03.07.2019	mercredi	43	39	23.10.2019	mercredi
12	11	20.03.2019	mercredi	28	27	10.07.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi
13	12	27.03.2019	mercredi	29	28	17.07.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi
14	13	03.04.2019	mercredi	30		24.07.2019	SUPPRIME	46	42	13.11.2019	mercredi
15	14	10.04.2019	mercredi	31		31.07.2019	SUPPRIME	47	43	20.11.2019	mercredi
16	15	17.04.2019	mercredi	32		07.08.2019	SUPPRIME	48	44	27.11.2019	mercredi
17	16	25.04.2019	JEUDI	33	29	14.08.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
18	17	01.05.2019	mercredi	34	30	21.08.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
19	18	08.05.2019	mercredi	35	31	28.08.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
20	19	15.05.2019	mercredi	36	32	04.09.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
21	20	22.05.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi				